

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 9 juillet 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 juin 2013 s'est réuni le 9 juillet 2013 à 18h00 salle polyvalente de Bizeneuille, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN, excusée remplacée par Claude BATISSE Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE, excusée remplacée par Laëtitia BERNOT
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY, excusé
MALICORNE	André SAVY Guy PONS, excusé remplacé par Nathalie MONTBABUT-RHETAT
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN, excusé remplacé par Alain CHAPY Marie Alice BARRAUX, excusée Gilles MARTIN Philippe COLLINET, excusé
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, excusé Valérie LAMARQUE

Marie-Hélène RORET est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013.

1) **MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA REALISATION DU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON (POCL Cœur de France) :**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 2 DU BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES:**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'accepter la décision modificative n°2 du budget principal, et d'accepter la décision modificative n°2 du budget annexe « aménagement des zones industrielles ». Ces décisions modificatives sont relatives aux dotations aux amortissements.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE FORMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de participation financière et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes du territoire communautaire. Ces conventions sont nécessaires à l'organisation de certaines formations à destination du personnel de la Communauté de Communes ainsi qu'à certains personnels des communes.

4) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – MODIFICATION DU MONTANT DES LOYERS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstention :1) d'approuver les montants de loyers présentés et d'autoriser le Président à signer les baux ou avenants aux baux et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président annonce le montant des loyers actuels et les nouveaux.

A la demande de Luc BRZUSTOWSKI, il est précisé que l'indice de révision des loyers qui sera appliqué sera l'indice des loyers commerciaux (ILC), indice plus stable que l'ICC avec lequel les loyers avaient beaucoup augmentés.

5) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION :-

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention afférente à l'exposition itinérante « Entre 2 Eaux" afin de participer à la mise en valeur du patrimoine naturel du canal de Berry.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS - VALIDATION DU CONTRAT DE SAUVEGARDE A DISTANCE DE SERVEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat cadre de fourniture des services IBO. Ce contrat est afférent à un service de sauvegarde à distance qui repose sur la sauvegarde automatique des données liée à la mise en place d'un système de gestion électronique de documents.

Le montant de la prestation s'élève à :

- 78 € HT / serveur / mois au titre de l'abonnement mensuel pour le stockage de 20 gigas de données,
- 300 € HT pour les frais d'installation.

7) ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION COMMUNALE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Allier sur la délibération du 25 mars dernier sur la nouvelle composition du Conseil Communautaire. Ces remarques portent sur le nombre de sièges attribués à la commune de Commentry qui ne sont qu'au nombre de 5 alors que le droit commun en attribut 14.

Claude Riboulet propose de retirer la délibération du 25 mars dernier et de délibérer de nouveau sur ce sujet.

Le Président demande à l'Assemblée le rajout à l'ordre du jour de la délibération portant sur la représentation communale dans la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour la délibération sur la représentation communale dans la Communauté de Communes dans les mêmes termes que celle du 25 mars 2013.

Le Président fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstentions : 2)

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à 31.

- De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :
- Délégués titulaires :
 - jusqu'à 999 habitants - 2 délégués
 - de 1000 à 1999 habitants - 3 délégués
 - de 2000 à 4999 habitants - 4 délégués
 - 5000 habitants et au-dessus - 5 délégués

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Conseil Communautaire a été suivi de la présentation de la phase 1 - diagnostic rétrospectif – de l'étude de stratégie financière présentée par le cabinet DAMIEN CHRISTIANY.